

Communiqué



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, annonce la publication des données de soutien public à la presse écrite.

La ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti avait annoncé, lors de la réforme des aides à la presse en juillet 2013, qu'elle souhaitait améliorer la gouvernance de ces aides, en accentuant leur conditionnalité et en faisant une place la plus large possible à la transparence.

Dans ce cadre, conformément à l'action du gouvernement en faveur de la libre utilisation des données publiques, aux préconisations de plusieurs rapports publics et aux attentes des parlementaires comme des professionnels, est publié aujourd'hui sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication un bilan détaillé de l'ensemble des aides de l'État allouées en 2012 au secteur de la presse.

Ce bilan indique pour chacun des deux cents titres les plus aidés le total des montants versés, détaillés en « aides directes », « aide postale » et « aides aux autres tiers ». Chacun des montants de ces aides, est en outre rapporté « à l'exemplaire diffusé » dans le but de mettre en lien les volumes d'aides en euros avec le nombre de tirages de chaque titre.

Ce bilan fait suite à une première publication par l'État en 2012 des aides directes à la presse par titre bénéficiaire et par aide, conformément à l'article 7 du décret n° 2012-484 du 13 avril 2012.

La publication de ces résultats s'inscrit dans l'attachement de longue date que porte l'État à garantir la liberté de la presse et à conforter les conditions de son pluralisme.

Paris, le 10 décembre 2013